

## **Institut National de Recherches Archéologiques Préventives**

### **Vœu du Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial du Siège de l'Inrap**

Le vendredi 10 octobre 2008, au Comité technique paritaire ministériel Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication a officialisé la décision prise sans concertation dans le cadre de la restructuration de la défense nationale, de délocaliser le siège de l'Inrap à Reims.

Les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial du siège de l'Inrap, font part de leur forte inquiétude et tiennent à souligner l'effet déplorable qu'a eu cette annonce sur les 127 agents concernés.

Créé en 2002 en application de la loi sur l'archéologie préventive l'Inrap est l'unique établissement public national d'archéologie préventive. Ses missions lui confèrent des responsabilités en matière de recherche en lien étroit avec la politique d'aménagement du territoire et l'amènent à créer des partenariats avec les collectivités territoriales, les universités et le Centre National de la Recherche Scientifique.

L'Inrap est un établissement très largement déconcentré avec près de 2.000 agents répartis entre huit directions interrégionales et cinquante centres archéologiques sur tout le territoire métropolitain, en Guyane, Guadeloupe et Martinique. Ces agents assurent le bon déroulement de l'activité opérationnelle, pendant que ceux du siège parisien assurent le pilotage de l'activité globale de l'établissement, ainsi que la définition des orientations et des procédures.

Les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial du siège de l'Inrap constatent que l'annonce de cette délocalisation du siège de l'Inrap, décidée unilatéralement et sans concertation préalable a généré une fragilisation psychologique des agents concernés et par contre coup met à mal le bon fonctionnement de l'ensemble de l'établissement.

En déstabilisant ainsi le siège de l'Inrap, le gouvernement a pris le risque de perturber le bon déroulement des 1.800 diagnostics et 300 fouilles accomplis chaque année pour répondre aux besoins de la collectivité, en partenariat avec 2.000 aménageurs publics et privés, dans un peu plus de 1.900 communes sur le territoire national.

Outre les agents concernés, les répercussions peuvent toucher l'ensemble des missions de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, missions exercées conformément au dispositif législatif de l'archéologie préventive.

L'Inrap est un établissement jeune, sa structuration encore non achevée demande surtout à être consolidée et non pas déstabilisée.

Profondément attachés au service public de l'archéologie préventive, au respect des missions confiées à l'Inrap, aux compétences et au savoir-faire de ses personnels, les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial du Siège demandent que cette mesure de délocalisation soit reconsidérée rapidement, car inconciliable avec la stabilité requise au bon fonctionnement de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Référence :  
Page 2 sur 2

Vote du vœu

Pour : (administration) et (organisations syndicales : CGT, FO)

Abstention :

Contre :

Paris, le